



Paris, le 14 mars 2016

Loi Biodiversité et insecticides néonicotinoïdes : Une action symbolique de 16 organisations apicoles, paysannes et environnementales près de l'Assemblée Nationale MARDI 15 MARS 2016 A 10H30

Le 15 mars 2016, premier jour de l'examen du projet de loi biodiversité à l'Assemblée Nationale, les organisations apicoles, paysannes et environnementales vous donnent rendez-vous à 10H30 près de l'Assemblée Nationale (à l'angle des rues Constantine et de l'Université, 75007).

Le sort des abeilles est de nouveau entre les mains de l'Assemblée nationale. Les députés, en deuxième lecture de la loi biodiversité, devront se prononcer sur la réintroduction de l'amendement d'interdiction des néonicotinoïdes, ces insecticides tueurs d'abeilles. Les enjeux sont énormes : $\frac{3}{4}$ des cultures dans le monde dépendent de la pollinisation. Au-delà de la protection des espèces et de la biodiversité, c'est la sécurité alimentaire, la santé de nos concitoyens et la qualité de notre agriculture qui sont en jeu.

A partir du mardi 15 mars, l'Assemblée Nationale commencera l'examen en séance du projet de loi biodiversité. Plusieurs députés ont déjà déposé des amendements pour cette interdiction ou se sont prononcés en ce sens.

Nos organisations vous convient à une action symbolique auprès des parlementaires pour demander l'interdiction totale des produits à base de néonicotinoïdes.

Seront présents :

- . **Des parlementaires**
- . **Les syndicats d'apiculteurs et d'agriculture paysanne** : l'Union Nationale de l'Apiculture Français, le Syndicat National d'Apiculture, la Fédération Française d'Apiculteurs Professionnels et la Confédération Paysanne
- . **Les associations environnementales** : Agir pour l'environnement, la Fondation Nicolas Hulot, Générations futures, Greenpeace, la Ligue de Protection des Oiseaux et Terre d'abeilles